ALERTE FISCALE

Liste des Etats non coopératifs : Nouvel arrêté

Un arrêté du 6 janvier 2020 met à jour la liste des Etats et Territoires Non Coopératifs (ETNC) pour la France.

Sont retirés de la liste les Etats suivants : le Botswana, Brunei, le Guatemala, les Iles Marshall, Nauru et Niue.

Sont ajoutés et constituent la nouvelle liste, sachant que le Panama est maintenu :

- Anguilla
- les Bahamas
- les Iles Vierges britanniques
- Panama
- les Sevchelles
- le Vanuatu
- Fidji
- Guam
- les Iles Vierges américaines
- Oman
- les Samoa américaines
- Samoa
- Trinité-et-Tobago

En application du 3 de l'article 238-0 A du CGI, les dispositions du code général des impôts et du livre des procédures fiscales relatives aux ETNC s'appliquent, pour ceux qui sont ajoutés, à compter du 1^{er} jour du 3^{ème} mois qui suit la publication de l'arrêté. Elles cessent de s'appliquer, pour ceux qui sont retirés, à la date de publication de l'arrêté qui les retire de la liste.

Hervé Quéré Avocat à la Cour